



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

Séance du Conseil Municipal du 02 Juillet 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 26 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 20 Nombre de procurations : 9

Pour : 29 Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN
M. Jean-Marc RETY	Mme Monique ISSAD	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Monique ISSAD)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
M. Luc LE LORCH (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Christophe SAGE (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)

**N° 2025-051 : Versement d'une deuxième avance de trésorerie à la Société Publique Locale
« Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre de la requalification du quartier Valentin**

Madame la Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confié à la SPLAAD, par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement de l'opération « Requalification du quartier Valentin ».

La convention précitée prévoit en son article 16.5 que, lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'Aménageur sollicite le versement d'une avance de trésorerie, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L.1523-2.4° du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, en 2024, une première avance de 50 000 € avait été versée, permettant de diminuer le recours à l'emprunt et couvrir les besoins en trésorerie notamment pour les études à lancer.

Afin de poursuivre l'effort de la Ville pour la réussite de cette opération et son financement, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une deuxième avance d'un montant de 80 000 € pour l'opération « Requalification du quartier Valentin ».

Le projet de convention est soumis à la présente décision.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition de versement d'une deuxième avance de trésorerie de 80 000 € en 2025,

DIT que le montant des avances à verser pour les prochains exercices feront l'objet d'une décision ultérieure par voie d'avenant sur la base des besoins financiers de la SPLAAD dans le cadre de la requalification du quartier Valentin,

DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2025 en section d'investissement,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise notamment à signer la convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS